



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Président de la
communauté de communes du
Coeur de l'Avesnois
36 rue Cambrésienne
593625 Avesnes-sur-Helpe

(cmercier@coeur-avesnois.fr

cvendeville@coeur-avesnois.fr)

Lille, le 8 octobre 2019

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du
plan local d'urbanisme d'Hestrud
N° d'enregistrement Garance : 2019-3759

Monsieur le Président,

Le 2 juillet 2019, vous avez saisi la mission régionale d'autorité environnementale
(MRAe) pour avis sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été produit dans le délai
réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité
environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du Nord
DREAL Hauts-de-France